

MICHEL SAPIN
MINISTRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

EMMANUEL MACRON
MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DE L'INDUSTRIE
ET DU NUMERIQUE

SYLVIA PINEL
MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'EGALITE
DES TERRITOIRES ET DE LA RURALITE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 26 décembre 2014 N° 142/304

Création de l'Agence nationale du contrôle du logement social (Ancols) dès le 1^{er} janvier 2015

Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes publics, Emmanuel MACRON, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, Sylvia PINEL, ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, saluent la publication ce jour du décret portant sur la création de l'Agence nationale du contrôle du logement social (Ancols) dès le 1^{er} janvier 2015.

Ce nouvel établissement public de l'Etat, issu de la fusion de l'Agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction (Anpeec) et de la Mission interministérielle d'inspection du logement social (Miilos), répond au besoin d'unifier le contrôle et d'évaluer de manière plus globale l'action de l'ensemble des opérateurs du logement social. Permettant plus de transparence et d'efficacité sur un périmètre élargi, il sera un outil de contrôle, d'évaluation et d'étude plus adapté à l'évolution du secteur du logement social.

Regroupant 150 collaborateurs, cette agence nationale du contrôle du logement social aura pour missions de :

- contrôler l'ensemble des acteurs du secteur, notamment l'action des groupes constitués autour des Comités interprofessionnels du logement ou des groupes HLM;
- gérer les suites données à ces contrôles ;
- évaluer l'efficacité des acteurs, en réalisant des études transversales ou ciblées ;
- assurer la production annuelle de données statistiques et financières ;
- assurer la publication de ses rapports d'évaluation et de contrôle. Les ministres souhaitent en effet que ces rapports soient rendus publics systématiquement dès 2015 et saluent à cet égard les recommandations sur les conditions de cette publication que Christian NICOL, Inspecteur Général Honoraire de l'administration du développement durable, a formulées à destination du futur conseil d'administration de l'ANCOLS.

Retrouvez les recommandations de Christian NICOL:

http://www.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/20141226_recommandations_publication_internet_rapports_ancols.pdf

Contacts presse

Cabinet de Michel SAPIN 01 53 18 41 13
Cabinet d'Emmanuel MACRON 01 53 18 45 13
Cabinet de Sylvia PINEL 01 44 49 85 13